

QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Session spéciale du conseil tenue le 7 juillet 2009

Présidée par le maire, Stephen C. Harris

**Sont présents:**

Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (district 1)  
Aimé Sabourin, conseiller, District des Prés (district 2)  
Suzanne Pilon, conseillère, District de la Rive (district 3)  
Vincent Veilleux, conseiller, District du Parc (district 4)  
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (district 5)  
René Morin, conseiller, District des Lacs (district 6)

**Est aussi présent:**

Vincent Tanguay, directeur général et greffier

**Absence motivée:**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

La séance spéciale débute à 19h30

**ORDRE DU JOUR**

1. Dépôt du registre du 7 juillet 2009 - Règlement numéro 352-09 décrétant un emprunt et une dépense de 315 000 \$ pour l'achat d'un (1) camion autopompe de 1 500 gallons impériaux
2. Modification au règlement numéro 350-09 décrétant une dépense et un emprunt de 86 600 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de la rue de Beaumont
3. Modification au règlement numéro 352-09 décrétant un emprunt et une dépense de 315 000 \$ pour l'achat d'un camion autopompe de 1 500 gallons impériaux
4. Parole au public
5. Fermeture de l'assemblée

**DÉPÔT DU REGISTRE DU 7 JUILLET 2009 – RÈGLEMENT  
NUMÉRO 352-09 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE  
DÉPENSE DE 315 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN (1) CAMION  
AUTOPOMPE DE 1 500 GALLONS IMPÉRIAUX**

- Nombre de personne habiles à voter – 5 577 personnes
- Nombre de demandes requis pour un scrutin – 500 personnes
- Nombre de demandes faites – Aucune personne

Le règlement 352-09 est réputé approuvé.

**Le 7 juillet 2009**

**TEXTE DU PROCÈS-VERBAL**

M. Vincent Tanguay, directeur général et greffier, procède au dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

Règlement numéro 352-09 décrétant un emprunt et une dépense de 315 000 \$ pour l'achat d'un (1) camion autopompe de 1 500 gallons impériaux. Puisqu'il n'y a eu aucune signature et que le nombre requis était de 500 personnes, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**2009-MC-R280      MODIFICATION AU RÉGLEMENT NUMÉRO  
350-09 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 86 600  
\$ POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX, DE  
L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE  
NÉCESSAIRES A LA CONFECTION D'UN TRAITEMENT DE  
SURFACE DOUBLE DE LA RUE DE BEAUMONT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 21 avril 2009 le règlement numéro 350-09 décrétant une dépense et un emprunt de 86 600 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de la rue de Beaumont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier à toute fin que de droit l'article 4 dudit règlement par ce qui suit:

**Article 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 22,82 % de l'emprunt, le conseil affectera annuellement une portion des revenus généraux de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Vincent Veilleux

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil modifie à toute fin que de droit l'article 4 du règlement numéro 350-09 décrétant une dépense et un emprunt de 86 600 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de la rue de Beaumont tel que stipulé au préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le 7 juillet 2009

**2009-MC-R281      MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO  
352-09 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE  
315 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE DE  
1 500 GALLONS IMPÉRIAUX**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 9 juin 2009 le règlement numéro 352-09 décrétant un emprunt et une dépense de 315 000 \$ pour l'achat d'un camion autopompe de 1 500 gallons impériaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier à toute fin que de droit l'article 4 dudit règlement par ce qui suit :

**Article 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil affectera annuellement une portion des revenus généraux de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélessier

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil modifie à toute fin que de droit l'article 4 du règlement numéro Modification au règlement numéro 352-09 décrétant un emprunt et une dépense de 315 000 \$ pour l'achat d'un camion autopompe de 1 500 gallons impériaux tel que stipulé au préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2009-MC-R2282      CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE  
L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE**

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller René Morin

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil municipal du 7 juillet 2009 soit levée à 19h40.

Adoptée à l'unanimité

---

Stephen C. Harris  
Maire

---

Vincent Tanguay  
Directeur général et greffier